

Cahier des Charges du Label "Nourriture Citoyenne"

Aménagement de la ferme et organisation des cultures

Interdit	Obligatoire	Recommandé
<ul style="list-style-type: none"> • Monoculture 	<ul style="list-style-type: none"> • Diversifier les cultures pour garantir la biodiversité • Laisser 8 mètres entre les voisins qui pratiquent une agriculture conventionnelle • Planter une haie de séparation • Planter des cultures associables 	<ul style="list-style-type: none"> • Creuser un faussé de drainage entre la ferme et les voisins en agriculture conventionnelle et y planter des plantes phyto-épuratrices • Planter des légumes et fruits de saison • Echelonner les semis

Sol et fertilisation

Interdit	Obligatoire	Recommandé
<ul style="list-style-type: none"> • Détruire le couvert végétal • Labour profond et retournement du sol • Labourer dans le sens de la pente 	<ul style="list-style-type: none"> • S'engager à ne pas labourer à plus de 10 cm de profondeurs • Renforcement de la matière organique dans le sol 	<ul style="list-style-type: none"> • Remuer le sol superficiellement sans détruire sa structure • Couvrir le sol avec de la matière organique ou un couvert végétal pour maintenir l'humidité et prévenir son érosion • Réduire l'utilisation de la machinerie lourde pour éviter le tassement / compactage du sol

		<ul style="list-style-type: none"> Utilisation des techniques de conservation de l'eau et des sols Arrêter le labour
<ul style="list-style-type: none"> Utilisation d'engrais chimiques de synthèse Fumier d'animaux élevés en batterie 	<ul style="list-style-type: none"> Transition vers la fertilisation organique animale ou végétale d'une origine traçable Rotation des cultures 	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation d'engrais verts vivants (arbustes et légumineuses fixateurs d'azote) Utilisation des purins naturels selon le besoin du sol et de la plante

* : Le labour peut être autorisé dans des cas exceptionnels, comme l'infestation du terrain par une plante envahissante qui ne peut être éradiquée que par le labour.

** : Il est possible d'utiliser certains amendements naturels autorisés en agriculture biologique dans certains cas et avec justification (voir annexe)

Choix des semences et arbres dans la ferme

Interdit	Obligatoire	Recommandé
<ul style="list-style-type: none"> Semences génétiquement modifiées Les variétés à origine inconnue 	<ul style="list-style-type: none"> Choisir des semences et arbres adaptés au climat, au sol et aux ressources en eau disponibles localement Utilisation de variétés paysannes ou en provenance du réseau des multiplicateurs de ATP Il est possible d'utiliser les semences et plants standards, reproductibles dans le cas de la non-disponibilité d'une variété paysannes chez le réseau des multiplicateurs 	<ul style="list-style-type: none"> Tendre vers l'autosuffisante en terme de semences aux niveau de ferme Se passer des variétés hybrides [F1] dans un horizon de 3 ans ou dès que des variétés paysannes sont disponibles dans le réseau des multiplicateurs de l'association en quantité suffisante

Irrigation

Interdit	Obligatoire	Recommandé
<ul style="list-style-type: none"> Utilisation des eaux usées (eaux des rejets de l'ONAS) pour l'irrigation 	<ul style="list-style-type: none"> Bien choisir les heures d'irrigation Intensifier le couvert végétal pour éviter l'évaporation Utiliser les techniques de conservation eau et sol (CES) 	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'irrigation localisée Eviter l'usage des eau à haute salinité pour l'irrigation Aménager une infrastructure pour la collecte des eaux pluviales

Lutte contre les ravageurs

Interdit	Obligatoire	Recommandé
<ul style="list-style-type: none"> Utilisation des intrants chimiques de synthèse 	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation de méthodes de prévention par l'association des cultures Utilisation de méthodes naturelles de lutte antiparasitaire 	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation de purins naturel préparés à la ferme (ortie, ail, thym...- voir annexe) Planter des espèces d'arbres, de plantes mellifères attractives des insectes utiles

*: Il est possible d'utiliser certains intrants naturels autorisés en agriculture biologique dans certains cas et avec justification (voir annexe)

Gestion des déchets à la ferme

Interdit	Obligatoire	Recommandé

<ul style="list-style-type: none"> • Déverser des déchets animaux (cadavres/peaux...) dans les oueds ou environs de la ferme • Brûler ou éliminer les déchets inorganiques ou plastiques dans la nature 	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser les déchets organiques en les utilisant pour produire du compost, recouvrir le sol ou comme aliment pour bétail. • Trier les déchets non-organique et les recycler ou les confier aux collecteurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un espace de phyto-épuration des eaux usées grises domestiques
---	--	--

Vente et prix

	Interdit	Obligatoire	Recommandé
Prix	<ul style="list-style-type: none"> • Vendre à des prix exorbitants 	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer des prix juste pour l'agriculteur et à la portée du consommateur sur la base des coûts 	
Distribution	<ul style="list-style-type: none"> • Vendre exclusivement la récolte aux intermédiaires • Vente exclusive des produits à l'export 	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins 50% des produits de la ferme doivent être vendus dans des circuits courts et localement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Eviter les circuits de distributions longs.
Emballage	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation de boîtiers en plastique à usage unique et non biodégradable. 	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisez des méthodes d'emballage biodégradables ou réutilisables 	

Conditions de travail à la ferme

Interdit	Obligatoire	Recommandé

<ul style="list-style-type: none"> • Discrimination dans les salaires des travailleurs (sur la base du genre, de la couleur, de la nationalité...) • Travail des enfants mineurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir un kit pharmaceutique et de soins de base à la ferme • Égalité de rémunération entre travailleurs et travailleuses pour le même travail effectué. • Garantir un salaire décent, équivalent ou supérieur au salaire minimum garanti par l'Etat. • Assurer un transport décent ou pourvoir les moyens aux travailleurs pour en faire usage • S'assurer que le travailleur dispose d'une couverture sociale ou lui fournir les ressources pour s'enregistrer à la CNSS. • Former les travailleurs aux méthodes agricoles environnementales 	<ul style="list-style-type: none"> • Signer un contrat de travail avec les ouvriers de la ferme
--	--	--

* : Certains travailleurs refusent de s'inscrire à la sécurité sociale pour bénéficier de la carte de soins gratuits, ou pour continuer à bénéficier de la couverture santé avec le conjoint. L'agriculteur doit demander aux ouvriers et reporter ceci dans l'enquête.

** : En cas de refus du travailleur de signer un contrat de travail, l'agriculteur s'engage à couvrir les dépenses de santé liées aux accidents du travail.